



LOU JOURNAOU

La Covid, encore et toujours

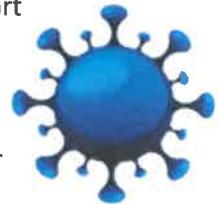
Souvenez-vous, c'était il y a juste un an, en mars 2020. Le printemps s'annonçait et bien sûr, comme d'habitude, ce printemps serait très beau. L'avenir nous dira qu'il fut surtout très humide et tout le monde se souvient encore des inondations du mois de mai suivant.

Dans la première page du bulletin communal de ce mois de mars 2020 figurait un encart particulier avec ce titre :

Information Santé-Covid-19

Ce n'était alors qu'un numéro de téléphone et juste une courte remarque pour ceux qui auraient eu l'intention d'effectuer un voyage, en leur demandant au besoin d'aller au préalable s'informer sur le site du Ministère de la santé.

Ce n'était pas encore la pandémie que nous connaissons aujourd'hui, seulement les prémices d'un fléau qui s'annonçait. Nous vivions encore dans l'insouciance la plus totale et les associations faisaient des projets sur l'avenir. La commune se préparait fiévreusement aux élections municipales et Isabelle DEXPERT, maire de la commune, faisait ses adieux !



Depuis maintenant bientôt un an, nous vivons en complet décalage, passant de confinement en pseudo-liberté, avec plus ou moins de restrictions concernant en particulier les horaires des couvre-feux. Et nul ne peut prédire ce que nous réserve l'avenir. Au gré des mutations du virus, nous pouvons voir que la pandémie fluctue d'une région à une autre, semant un peu plus le trouble et créant de ce fait une très grande incertitude. Restons cependant optimistes et misons sur un retour aussi rapide que possible à une vie normale. Pour cela, continuons à respecter les gestes barrières.

La vaccination, bien sûr, sera à n'en pas douter un moyen efficace pour enrayer cette pandémie. Mais pour l'heure les prises de rendez-vous sont effectuées au compte-goutte. La commune à cet effet a confié cette tâche à la CDC du Sud Gironde. Pour l'instant, aucun résultat n'a été obtenu pour Pompéjac, et la situation ne devrait pas se débloquer avant la semaine 12. À noter que désormais les médecins et pharmaciens peuvent aussi assurer la vaccination, n'hésitez pas à vous informer auprès d'eux. Alors, patience, patience !!

Pollution atmosphérique

La Préfecture de Gironde vient de déclencher la procédure d'alerte du dispositif de gestion des épisodes de pollution. Celle-ci est due à l'apport de poussières désertiques amenées du Sahara ainsi qu'aux activités humaines.

Parmi les mesures en vigueur prise dans l'Arrêté du 3 mars 2021, un certain nombre concerne les vitesses maximales autorisées : 110 km/h sur autoroute et 70 km/h sur les routes nationales et départementales.

Des recommandations sont aussi préconisées sur le plan sanitaire. Celles-ci sont disponibles sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Mais pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez aussi vous adresser au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture..

Travaux sur la commune



Le logement 27 Le Bourg vient récemment d'être libéré et les employés communaux, Denis Martin et Alister Pérez, en profitent pour y apporter quelques aménagements et menues réparations.

En particulier, l'accès au logement se fera désormais par la cour arrière du Cercle du Péis, directement à partir du parking de la salle des fêtes. À cet effet, un cheminement en gravillon va être réalisé pour permettre de bien matérialiser ce nouvel accès. La clôture va par ailleurs être déplacée au droit du bâtiment, munie d'un petit portillon. Les deux clôtures fermant le jardin vont

également être doublée par de la brande, permettant ainsi d'assurer une protection visuelle significative du jardin.

Dans ces conditions, le garage situé en bordure de route va être affecté en totalité au Cercle du Péis, dont les besoins en magasins de stockage de vivres seront de ce fait mieux assurés.

Cet aménagement permet enfin de libérer totalement la zone située devant le bâtiment du Cercle du Péis, l'accès à ce dernier se faisant désormais directement par la route.

Les travaux à l'intérieur du logement concernent pour leur part essentiellement quelques retouches de peinture, le remplacement de la hotte de la cuisine et la mise en place de cornières au niveau de deux marches d'escalier.



Inscription sur la liste électorale

Attention, 2021 est une année d'élections.

Il s'agit des élections régionales et cantonales qui devraient se dérouler en principe au cours du mois de juin.

Pour pouvoir voter il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Si cette inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (à condition d'avoir accompli les formalités de recensement à l'âge de 16 ans), pour le reste de la population il est en revanche nécessaire de demander à être inscrit sur la liste électorale. Contrairement au passé, les inscriptions sont désormais possibles toute l'année, mais avec néanmoins une restriction. La date butoir pour cette inscription (sauf cas particulier) est en effet fixée au 6^{ème} vendredi avant la date retenue pour le scrutin. Les inscriptions peuvent se faire par **Internet** ou en se rendant à la **mairie** de son domicile, muni des documents ci-après :

- Un justificatif d'identité, carte d'identité ou passeport en cours de validité ;
- Un justificatif de domicile (facture d'électricité, de gaz, d'eau...).

S'agissant des inscriptions par Internet il faut se rendre sur le site : service-public.fr.

Remarque : Les personnes déjà inscrites n'ont bien sûr aucune démarche à entreprendre, leur précédente inscription reste valable.



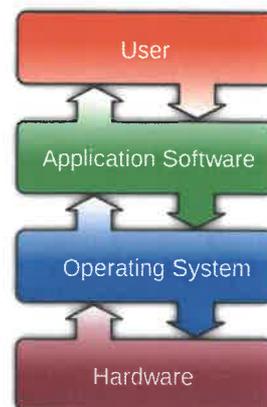
Un petit sourire

En ces périodes de morosité, il n'est pas inutile de rechercher toutes les possibilités de se détendre un peu. Alors voyons comment les Anglais peuvent avoir de l'influence sur nous, et pas seulement avec le variant de la Covid-19, dans le langage informatique aussi. Ils sont effectivement très forts sur la terminologie du « ware » en informatique : software, hardware, shareware, freeware...

Mais dans ce domaine nous avons, nous aussi, une terminologie adaptée à chaque situation.

C'est ainsi qu'on appelle chez nous :

Un logiciel très compliqué : un assomware,
La poubelle de Windows : un dépotware,
Une procédure de sortie d'un logiciel : Aurevware,
Un logiciel filtrant les données inutiles : un égoutware,
Un logiciel mal protégé : une passware,
Un logiciel de préparation de discours : un oratware,
Un logiciel pour documents en attente : Le purgatware,
Une salle informatique non climatisée : une rotissware,
Une réunion de directrices de l'informatique : une réunion Tupperware,
Un logiciel de demande d'augmentation : vatferware.
Et bien sûr toutes ces définitions sont « aléatware ».



Un peu d'histoire

Si l'on circule sur la commune, on peut de temps à autre apercevoir un petit panneau désignant le lieu-dit traversé. Bien sûr on peut regretter que tous les lieux-dits de la commune ne soient pas ainsi mentionnés sur nos routes, qu'il s'agisse de la départementale D9 ou des voies communales. Mais cette carence est due sans doute à l'imbrication de certains d'entre eux.

Pensez qu'au carrefour de Ricaud sur la D9 nous avons 13 maisons rassemblées qui forment en quelque sorte un petit hameau. Mais comment désigner ce hameau alors que les maisons qui le composent appartiennent à 4 lieux-dits différents : Gauchey, Chibassier, Pins de Ricaud et Ricaud. Comment dans ces conditions obtenir une désignation fidèle correspondant à la réalité?

Autre exemple, du côté de Pitray. Actuellement on peut voir un panneau placé à l'entrée du hameau et portant la mention « Pitray ». Mais comment alors savoir que les maisons situées sur la droite de la route appartiennent au lieu-dit Couyon et que celles de gauche sont, quant à elles, réellement dans Pitray.

Toutes ces subtilités géographiques nous viennent d'un passé lointain, et à ce sujet, il peut être intéressant de voir que ces noms de lieux-dits ont parfois bien évolué dans le temps, sans que nous en connaissions la raison véritable.

En voici quelques exemples :

Le lieu-dit Ricau devenu Ricaud,
Le lieu-dit Sobriquet devenu Soubriquet,
Le lieu-dit Les Pries devenu Lesperie,
Le lieu-dit Le Tuco devenu Tucau,
Le lieu-dit Cabaney devenu Cavaley,
Le lieu-dit Aubas devenu l'Aouba,
Le lieu-dit Eymet devenu Deymets,
Le lieu-dit Larec devenu Larrec,
Le lieu-dit Jouffret devenu Jauffré,
Le lieu-dit Paray devenu Pitray.



Autant de bizarreries qui ne recevront sans doute jamais d'explications. Tous ces noms anciens ont été retrouvés sur de vieilles cartes, comme celles de Cassini.

Délivrance des cartes d'identité

La procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) ne se fait plus au secrétariat de la mairie de Pompéjac. Il faut se rendre dans une commune équipée d'une station de recueil des passeports, comme.

Bazas, Langon, La Réole, St Symphorien, Cadillac.

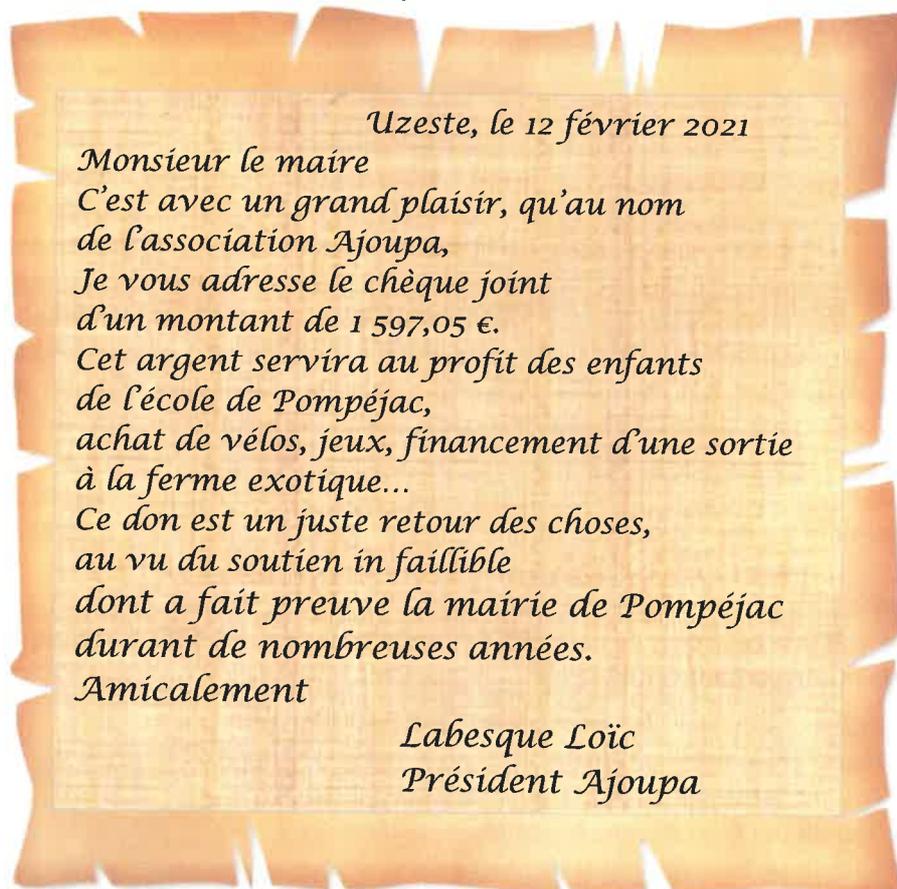
ooo Vous êtes libres d'aller à celle que vous souhaitez ooo

Attention : Les usagers doivent impérativement remplir en ligne (par Internet) une pré-demande de CNI avant de se rendre au guichet. Pour cela, il suffit de se connecter sur le site : [https:// ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr) et de suivre les instructions affichées pour la création du compte utilisateur et le téléchargement du document.

En cas de difficulté, il est bien sûr toujours possible de se rendre au secrétariat de la mairie pour obtenir tous les renseignements utiles.

Un don de l'association Ajoupa

L'association Ajoupa (regroupant les jeunes de la commune et des communes voisines) a cessé ses activités au cours de l'année 2018 et en conséquence vient de nous adresser une lettre libellée ainsi :



Nous remercions vivement l'ex-association Ajoupa pour ce geste généreux envers notre école maternelle. Ne doutons pas que la mairie, l'école et les parents d'élèves sauront trouver le meilleur moyen de dépenser cet argent bienvenu au profit des enfants.

La pensée du mois

Quand on ose, on se trompe souvent,
Quand on n'ose pas, on se trompe toujours.

Romain Rolland

Adichats